

Auch : les agriculteurs rencontrent le préfet.

La cartographie des cours d'eau, la hausse des charges inquiète le monde agricole.



Auch : les agriculteurs rencontrent le préfet.

Une délégation composée entre autres de Christian Cardona, Président **FDSEA 32**, d'Alain de Scorraille, Secrétaire Général FDSEA, Xavier Duffau Président **Jeunes Agriculteurs**, Benoît Dupuy, Secrétaire Général Jeunes Agriculteurs 32 ainsi que de Bernard Malabirade président de la Chambre d'Agriculture du Gers ont été reçu par le préfet du Gers pendant 2 heures afin d'échanger sur l'actualisation de la cartographie des cours d'eau et également sur la hausse des charges agricoles. La volonté est de trouver ensemble des solutions durables pour l'agriculture gersoise.

La cartographie des cours d'eau

En 2015, la profession agricole a effectué un travail d'actualisation de la cartographie des cours d'eau, qu'elle a remis aux services de la **DDT**. Néanmoins, la profession constate encore aujourd'hui des incohérences entre la réalité du terrain et les éléments du réseau hydrographique disponibles.

Un arrêté départemental a été publié le 7 juillet 2021 définissant les points d'eau à prendre en compte pour l'application de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés par le code rural dans le département du Gers.

« Cependant, l'ambiguïté dans la définition des cours d'eau, qui est celle du code de l'environnement, pose encore un problème. Ainsi, les agriculteurs ont pour obligation de protéger tous les éléments du réseau hydrographique (cours d'eau nommés, non nommés, fossés, etc....) des cartes IGN 1/25 000ème. Ces cartes ne reflètent pas la réalité de la présence des cours d'eau sur le terrain. Les agriculteurs sont donc obligés de mettre des bandes tampons le long de linéaires qui ne sont pas des cours d'eau, perdant ainsi de la surface agricole utile »

« Nous demandons : Une année blanche sur les contrôles terrain concernant la mise en place des bandes tampons, Un travail entre l'administration et la profession afin de valider la réactualisation de la cartographie des cours d'eau du département. Cette cartographie devra être validée pas l'**IGN**. »

Le préfet accepte le principe de l'année blanche et il accepte de travailler avec les services de l'état et les agriculteurs pour proposer une seule cartographie en remplacement des 4 existantes,

La hausse des charges inquiète le monde agricole.

Depuis plusieurs mois, les agriculteurs constatent la hausse des prix des fournitures. Celle-ci s'explique en partie par le déséquilibre de la demande par rapport à l'offre, liées aux conséquences de la crise du la Covid 19, ainsi que l'augmentation des hydrocarbures. Alors que le prix des céréales et oléo protéagineux a augmenté de 30%, celui des matières premières (carburant, aliments pour les animaux, matériel, engrais, ...) a triplé. De plus, les filières animales ne répercutent pas l'augmentation du prix des matières premières. Au prix élevé s'ajoute le risque de pénurie de ces matières, en particulier des engrais. C'est tout un système qui s'en trouve bouleversé aux conséquences économiques graves pour les agriculteurs et l'inquiétude est palpable dans la campagne gersoise.

« Nous demandons aux services de l'Etat de prendre des dispositions d'allègement de charges fiscales et sociales, afin de permettre aux agriculteurs de préserver leur trésorerie.

Nous demandons également la mise en œuvre des mesures de la **Loi Besson-Moreau (Egalim 2)** concernant la sécurisation du revenu des agriculteurs. »

Les autres sujets abordés: la suspension des **clauses miroirs** de la PAC.